

Est-ce que mon gardien va mettre dans ma boîte aux lettres mon avis d'échéance comme d'habitude ?

- Les **avis d'échéances du mois de mars** ont été envoyés par courrier postal à votre domicile. Ils sont disponibles sur votre espace locataire. Il est possible que la distribution ait pris du retard. **Aucune pénalité de retard de paiement ne sera appliquée.**

- **Votre avis d'échéance du mois d'avril** vous parviendra début mai :

- soit dans votre compte sur l'espace locataire (si vous vous êtes connecté à votre compte locataire au moins 1 fois depuis le 1^{er} janvier 2019)

Sinon :

- soit dans votre boîte aux lettres par votre gardien ou gardienne,
- soit par courrier postal, s'il n'y pas de gardien sur votre résidence.

Compte tenu des difficultés d'acheminement du courrier, nous vous recommandons de privilégier un moyen de paiement dématérialisé sur cette période via votre espace locataire : carte bancaire, virement ou prélèvement.